

N. Class. du Collège J.  
Moudon  
( 1 )

1/31

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Moudon ancienne Capitale du pays de Vaud.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une Commune proprement dite.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse et Agence de Moudon.

d. District

District de Moudon.

e. Canton

Canton du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Les Enfants qui fréquentent la Classe ou Principal sont tous de la Ville.

Ces sortes de questions n'étant pas du ressort des Instituteurs, C'est à la Commune de Moudon à y répondre.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Les Ecoles de Lucens et de Thierrens à une lieue de Moudon celles de Bussy, de Chavannes et de Siam distantes d'environ une chaque une demilieu de Moudon.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Telles ignore.

I I.

## I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Dans la Classe du Principal du Collège on enseigne les humanités et tout ce qui y a rapport.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &amp; combien dure-t-elle?

Ouvrent l'Ecole toute l'année, elle dure deux heures par semaine. Voyez N° 9.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Dans la Classe du Principal on fait interpréter les auteurs suivans, & savoir, la première année Corneille Nepos et Terence, les années suivantes Horace Virgile et Saluste.

8°. Préceptes &amp; réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

deux heures le matin et autant le soir, excepté les ~~jours~~ Mardi Vendredi et Samedi jours auxquels l'Ecole du soir est remplacée par un Catechisme qui se fait à l'Eglise et auquel succede une leçon de Musique.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Ils sont Classés.

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? &amp; de quelle manière?

Le Conseil avec l'approbation du ~~idivant~~ Bailli, en établissant un concours et choisissant le plus capable.

b. D'où est-il?

De Bretagne

c. Son nom

Lanjuinois actuellement Principal du Collège.

( 3 )

d. Son âge.

Il est âgé de 66 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il a actuellement quatre fils

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Il exerce cette pénible vocation <sup>depuis</sup> trente deux ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il étoit auparavant en France.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

aucune.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

plus ou moins selon les tems de 8. à 10.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.  
b. En été, }

L'auditoire est ouvert toute l'année, les garçons seuls y sont admis.

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens &amp; fonds de chaque école.

Les Ecoles de Moudon ne possèdent aucun fond.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

Nulle.

c. Source des revenus.

Idem.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Il n'y en a point.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien pour y être admis.

15°. Bâtiment de l'école.

C'est le Collège.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il réunit toutes ces qualités, car il est vieux par son antiquité, il est sensé neuf par les réparations qu'on y a fait, mais il est délabré parce que ces réparations ont été très mal exécutées, par l'incurie impardonnable des anciens Oligarques de Moudon et surtout de celui ~~qui étoit~~ à qui le Conseil avoit confié la surveillance du <sup>bâtiment.</sup>

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, &amp; à quel prix?

Le Collège suffit aux Instituteurs.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune de Moudon est chargée de la maintenance du Collège et de tous les bâtimens publics.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église? *aucuns.*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point.*

g. De biens-fonds? *aucuns.*

h. Ou d'autres capitaux quelconques? *deux.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension du Principal du Collège consiste en 74 quarterons de froment mesure de Moudon, 144 quarterons de seigle, 104 quarterons d'avoine, 67 francs en argent. 14 Septiers de Vin de la Vaud rendus en Ville, 4 Chars de bois de sapin et autant de hêtre. outre un logement d'un jardin et la jouissance d'un jardin et d'une Chenevrière.

Les droits féodaux dont le revenu propre à la Commune de Moudon qui l'assignait à titre de pension au Principal du Collège consistait uniquement en une cense foncière de 4 Chars de hêtre fondée sur un abergement les Casitaires l'ont refusée en 1798. ce qui a obligé la Commune de les bonifier à l'Instituteur.

Par un acte d'Echange du 5 May 1663. passé entre le Cévant Etat de Berne et la Commune de Moudon, celle-ci a obtenu l'entier établissement, et de position du Principal du Collège de la dite Commune et le droit de le prendre Ecclésiastique ou laïque avec la pension que le dit Etat faisait délivrer annuellement, savoir à sa part 128. liv. en argent. 56. quarterons de froment, 144 de seigle, 96 avoine en place du Capital de cette pension l'ancien Gouvernement de Berne doit avoir reçu l'équivalent de ladite Commune.

tout le surplus de cette pension est tiré de la Caisse d'ho pital, fait des revenus annuels, sauf le logement jardin et chenevrière, 10. L. en argent fournis par la Commune de Moudon.

Cette note fournie spontanément par le Conseil est formellement démentie par le mémoire ci-joint dont on est prié de prendre lecture. Lequel démontre évidemment toute la fausseté et l'annulation de l'acte d'Echange dont il est question ci-dessus et surtout du titre sur lequel il est fondé, dont la fausseté est démontrée par les citations de Ruchat, comme on le verra plus amplement dans le mémoire ci-joint.

de ces objets vant-il à l'école?

( 1 )

Réponses. 3. S. 2

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Combremont le petit*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un seul Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Combremont-le Grand. Agence, Combremont le petit.*

d. District *de Moudon*

e. Canton *du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Une seule éloignée de 30 minutes un moulin de 20 m. une maison isolée de 12 m.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il n'y a présent à Combremont le petit que 33 enfants qui fréquentent les écoles quoique le Village soit composé de 49 feudataires